

## Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Avenue du Capricorne, 1A - 1200 Woluwe-Saint-Lambert

T : 02/762 39 44 – courriel : info@wiq.be

N° d'entreprise : 0452667029 – Argenta BE77 9795 4933 4142



Woluwe-Saint-Lambert, le 28/01/2019

Collège des Bourgmestre et Échevins  
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2  
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne : Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé rue Crocq, 28.

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous faire part de nos remarques concernant ce dossier.

Le projet propose d'augmenter le nombre de chambres de l'immeuble passant de 3 appartements 1 chambre à 2 appartements une chambre (dont un avec bureau) et un appartement 2 chambres plus bureau. Cette augmentation de densité de l'immeuble ne va, malheureusement, pas de pair avec une amélioration de l'offre en stationnement (voiture et vélo).

En effet, le quartier est déjà fort saturé en termes de stationnement automobile. Le portail régional « data.parking » nous indique un taux d'occupation de 89% entre 5h00 et 7h00 ce qui indique une forte pression sur le stationnement. Néanmoins, le bâti actuel et la façade avant ne permette pas d'y ajouter un garage destiné à une automobile.

Afin de compenser le manque d'offre de stationnement automobile, nous souhaitons que l'offre en stationnement vélo soit exemplaire. Si le nombre d'emplacements proposés (6) nous paraît raisonnable, l'accessibilité du local vélo, par contre, pose question. En effet, la situation de ce local, au sous-sol, ne permet pas à un utilisateur quotidien d'entrer et sortir aisément. Nous souhaitons que le local vélo soit déplacé au rez-de-chaussée et accessible aisément depuis la rue afin de permettre une réelle utilisation quotidienne du vélo. Notons que l'accessibilité de ce local profitera également aux utilisateurs de poussettes.

En outre, notre association s'oppose à la réalisation de terrasse prévue au R+2. En effet, cette terrasse de 17m<sup>2</sup> est bien trop étendue et risque d'entraîner des nuisances sonores pour l'ensemble de l'intérieur d'îlot et plus particulièrement le coin situé l'angle de la rue Crocq et de la rue J. Hoton. Nous souhaitons que la superficie de la terrasse soit réduite et que le reste de la toiture plate soit aménagée en toiture verte. La diminution de la surface de la terrasse permettrait également de supprimer une partie du mur mitoyen améliorant la situation des immeubles avoisinants.

Finalement, nous souhaiterions savoir si des contacts ont été pris avec les voisins immédiats et les habitants limitrophes de la rue J. Hoton afin de leur présenter le projet et le cas échéant obtenir leur aval.

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,  
Pour Wolu-Inter-Quartiers.